

ACCÈS A QUOI ?

C'est un dispositif qui permet l'accès aux soins (dans le département 35) : **consultations programmées** (dentaires, ophtalmologie, gynécologie...), **actions de prévention**, coordination de parcours.

Avant :

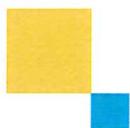
- Entretien avec l'infirmière coordinatrice
- Évaluation de votre situation, de vos besoins ...
- Planification de la ou des consultation(s) au Pôle Saint-Hélier ou vers un autre établissement de santé / profession libérale...
- Visite blanche possible (visite des locaux, rencontre avec les professionnels avant le jour de la consultation)

Pendant :

- Accompagnement infirmier si nécessaire et adaptation en fonction des besoins

Après :

- Réunion pluridisciplinaire pour orienter le suivi médical éventuel à mettre en place
- Accompagnement pour les démarches de suivi médical
- Articulation avec le médecin traitant
- Évaluation de la satisfaction



ACCÈS POUR QUI ?

Pour les personnes en situation de **HANDICAP COMPLEXE**
(QUELQUE SOIT LE TYPE DE HANDICAP ET L'ÂGE)

&

En **ÉCHEC DE SOINS EN MILIEU ORDINAIRE**

QUI PEUT
SOLLICITER
LE CENTRE DE
CONSULTATIONS
HANDIACCES 35 ?

- Le patient,
- L'entourage familial,
- L'aidant principal,
- Le médecin traitant ou autre médecin spécialisé,
- Structure médico-sociale,
- Dispositif de coordination, ...

Les aidants naturels et/ou professionnels sont des partenaires indispensables intégrés dans la prise en charge

ACCÈS AVEC QUI ?

Médecin coordinateur : **Dr A. DURUFLE**
Infirmière coordinatrice : **A. DEVALLET**

SPÉCIALITÉS PROPOSÉES AU PÔLE SAINT-HÉLIER

- Médecine générale,
- Dentaire,
- Médecine Physique et Réadaptation,
- Neurologie, épilepsie,
- Neuro-orthopédie,
- Ophtalmologie,
- Gynécologie,
- Diététique,
- Psychiatrie, ...



Ces consultations sont réalisées en dehors des situations d'urgence

Le Pôle Saint-Hélier est signataire de la charte Romain Jacob